

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 062-216205237-20251217-DEL_2025_102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 15 décembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 5 décembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Khadija LANNABI donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Aline KUJAWINSKI donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Micheline MAYEUX
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026.

Les horaires d'enseignement de toutes les écoles du département s'inscrivent dans le cadre réglementaire d'organisation de la semaine scolaire fixé par le code de l'éducation. Ce cadre précise que l'organisation du temps scolaire (OTS) est arrêtée pour une durée maximale de 3 ans.

Une campagne obligatoire de recensement et d'étude des propositions de modifications de l'OTS est engagée par les services de l'Education Nationale.

Que la ville de Loison-sous-Lens doit transmettre avant le 3 février 2026 les propositions d'organisation.

Il est proposé de maintenir l'organisation actuelle :

Ecoles les Marronniers :

8h50 – 11h50

13h50 – 16h50

Ecole Ventura :

9h00 – 12h00

14h00 – 17h00

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20251217-DEL_2025_102-DE



Ecole Dolto :

9h05 – 12h05

14h05 – 17h05

Ecole Matisse :

8h55 -11h55

13h55 – 16h55

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'acter l'organisation du temps scolaire comme décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 16 décembre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA